

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2018

40x18

### BUDGET PRIMITIF 2018

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que, suivant délibération n°195 du 17/12/1996, il a été décidé de voter le budget de la commune par nature.

Le Maire soumet à l'Assemblée le projet de Budget Primitif 2018 tel qu'il a été arrêté par les différentes commissions municipales.

Il est proposé au Conseil Municipal

- 1) D'adopter chacun des chapitres du Budget Primitif selon les montants suivants :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	27 132 616 €	27 132 616 €
<b>Section d'investissement</b>	13 172 657 €	13 172 657 €

LE CONSEIL MUNICIPAL , après en avoir délibéré :

- **ADOpte ET VOTE** le budget par chapitre tel qu'il est arrêté en mouvements budgétaires (opérations réelles et opérations d'ordre à 40 305 273 € en dépenses et à 40 305 273 € en recettes).

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 5 - M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX – BATTINI - AMARO

ABSTENTION : 1 – M. BARONI

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 11 Avril 2018  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA

# RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

## Commission des Finances du 4/04/2018

Le rapport d'orientation budgétaire vous a apporté tous les éléments sur le contexte, dans lequel s'inscrit l'élaboration du BP 2018. Les tensions financières qui obèrent les marges de manœuvres des collectivités pour agir sur leur territoire sont toujours d'actualité et nous imposent d'être vigilants.

Malgré les contraintes budgétaires qui s'imposent à nous, la municipalité a fait le choix de ne pas recourir à une hausse des impôts, seul levier significatif qui permet d'augmenter nos ressources, tout en portant de très gros investissements pour améliorer le cadre de vie des usagers.

Le budget primitif 2018 s'élève à 27,1 Millions d'€ en fonctionnement, en baisse de 3%.

La section d'investissement représente 13,1 Millions d'€ (contre 10 M€ en 2017) et s'inscrit en progression de 30%.

	2018
SECTION DE FONCTIONNEMENT	27 132 616 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 172 657 €
TOTAL DU BUDGET	40 305 273 €

## **I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **I- A LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles sont en baisse de 3,7% contre +1,9% en 2017.

Ceci est principalement la conséquence du transfert des compétences suivantes à la Métropole au 1/01/2018 :

- Aires de stationnement
- Eau/Assainissement
- Eau pluviale
- Défense incendie
- PLU/RLP
- Zones d'activité économique

Ces transferts se traduisent budgétairement par un transfert de charges de 2 M€ et une réduction identique de nos recettes de fonctionnement impactant l'attribution de compensation.

1- Les produits des services et des domaines prévisionnels s'élèvent à 2,3 M€ en progression de +19.5% principalement du fait de l'inscription d'une recette de près de 341 000€ de remboursement de la métropole pour les charges de fonctionnement liées à l'exercice temporaire des compétences transférées à la Métropole, par la commune dans le cadre des conventions de gestion conclues en décembre 2017.

.2- Le poste « impôts et taxes » qui représente 79% des recettes réelles de fonctionnement, affiche une contraction de 6,5% avec une prévision de 21,4 M€.

Il est constitué du produit fiscal direct (TH, FB, FNB), des dotations du groupement à fiscalité propre, et de diverses taxes (publicité, électricité, pylônes, droits de mutation...).

Pour ce qui concerne les impositions directes (taxes foncières et taxe d'habitation) les bases d'imposition prévisionnelles notifiées par l'administration fiscale pour 2018 s'élèvent à :

- 26 959 000 € pour la taxe d'habitation (+1%)
- 26 852 000 € pour le foncier bâti (+1,5%)
- 130 838 € pour le foncier non bâti (+10,5%)

Le produit fiscal prévisionnel s'élève à 11,9 M€ et affiche une faible progression de 1,4% soit + 162 K€ de recettes supplémentaires.

S'agissant des taux d'imposition, ils sont stabilisés à :

- 15,97% pour la taxe d'habitation
- 28,04% pour la taxe sur le foncier bâti
- 27,48% pour la taxe sur le foncier non bâti

Il faut rappeler que sur la feuille d'impôt de l'utilisateur toute la cotisation du contribuable ne revient pas à la commune mais seulement 51% pour la taxe foncière et 61% pour la taxe d'habitation. Le reste étant prélevé par les autres niveaux de collectivités sans compter les frais de gestion encaissés par l'Etat.

La réforme de la taxe d'habitation prévoit de supprimer sur 3 ans la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Elle débutera en 2018 par une première baisse de 30% et se terminera par une exonération totale en 2020. Le coût de la mesure est évalué à 3 Milliards d'€ en 2018, 6.6 Milliards d'€ en 2019 et 10.1 Milliards d'€ en 2020.

Selon les engagements du gouvernement le produit fiscal serait reversé à l'euro près aux collectivités.

Compte tenu du coût de cette mesure, les élus locaux émettent des inquiétudes quant à la pérennité d'une compensation intégrale.

Le deuxième poste de recettes de fonctionnement le plus important : l'attribution de compensation se réduit de 2 M€ et s'élève à 6,7 M€ contre 8,6 M€ en raison du transfert de charges lié aux compétences transférées à la Métropole.

3- Le poste dotations subventions et participations constitué principalement par la dotation globale de fonctionnement et des participations de la CAF est estimé à 2.3 M€.

Rappelons que la DGF de la commune a été amputée de 1,7 M€ depuis 2013.

En 2017 elle a été réduite de 346 K€ pour s'élever à 791 K€.

Après quatre années de baisse ininterrompue, les dotations seront stables en 2018. Le nouvel exécutif met fin à la réduction des dotations que l'ancienne majorité avait mise en œuvre pour limiter la progression des dépenses locales et ainsi atteindre les objectifs de réduction du déficit public. A la place, il privilégie l'élaboration de contrats individualisés avec les 340 collectivités et groupements dont les dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux dépassent 60 millions d'euros.

4- Les autres produits de gestion courante sont estimés à 312 000 contre 410 000 € en 2017. Ceci est lié à la cession en cours de finalisation de 55 logements sociaux à la Logirem et se traduit donc par une baisse de la redevance versée à la commune par le bailleur.

## **I-B LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles s'inscrivent en baisse de 5,6%.

Outre la poursuite des efforts de maîtrise de la section de fonctionnement, cette baisse est également liée aux charges transférées à la Métropole dont la cotisation du SDIS 1,4 M€.

Les charges à caractère général (achats, fournitures, entretien, réparation, maintenance...) s'élèvent à 4,8 M€ contre 4,4 M€ en 2017.

Il faut souligner qu'une dépense exceptionnelle est inscrite à hauteur de 250 K€ et correspond à la prise en charge partielle des frais de notaire liés à la cession des logements sociaux à la Logirem. Une fois neutralisée cette dépense ce poste évolue de 2,3%.

Il convient de rappeler qu'un quart de ces charges (1,2 M€) proviennent des fluides des bâtiments et équipements communaux (électricité, gaz, eau, fioul, carburants).

Les efforts conséquents faits ces dernières années grâce à l'action de l'économiste des flux et des services ont permis de freiner la progression de ces dépenses et de réaliser des économies chiffrées à 851 000 € (optimisation des contrats, travaux permettant la maîtrise de l'énergie, groupement d'achats...).

2- Les charges de personnel sont estimées à 18,8 Millions d'€ et affichent de BP à BP une progression de 1,25%. Rappelons que ce poste est impacté comme chaque année par des décisions nationales qui sont détaillées dans le rapport d'orientations budgétaires. L'objectif de contenir la masse salariale à +1.25% est volontariste et a commencé à se traduire dans les faits avec le non remplacement de certains départs (cabinet, DGS).

Les départs à la retraite actés pour cette année représentent 5 agents.

Afin de contenir ce poste tout en maintenant le service public, les services engagent une réflexion prospective pour chaque départ programmé afin d'examiner les solutions de réorganisation ou mutualisation des moyens humains évitant ainsi le remplacement systématique des postes.

Rappelons que pour certains métiers impliquant un taux d'encadrement réglementaire ou des compétences particulières, le remplacement s'impose.

Il est à souligner que cette année la ville ne devrait pas payer de pénalités issues de la loi SRU pour carence de logements sociaux grâce d'une part au versement d'une subvention pour le programme clos des cigales en 2016 et d'autre part grâce à la sortie du constat de carence qui se traduisait par un doublement des pénalités.

La ville a démontré ses efforts de production de logements sociaux qui ont été salués par les services de l'Etat, tout en étant soucieuse de réaliser de petits programmes bien intégrés architecturalement.

4- Les charges de gestion courante s'élèvent à 1,3 M€ contre 2,9 M€, la cotisation au SDIS (1,4 M€) étant transférée à la Métropole.

5- Les charges financières s'élèvent à 126 K€ et affichent une baisse de 38.3%.

Outre le taux moyen de la dette très faible (1,81%) la commune a transféré deux emprunts à la Métropole concernant notre participation aux stations d'épuration de Marseille et Vitrolles.

L'autofinancement prévisionnel des investissements (constitué par l'excédent prévisionnel de fonctionnement et de la dotation aux amortissements qui alimente la section d'investissement) s'élève à 1,6 M€ contre 1,1 M€.

## **II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **II- A LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'élève à 13,1 M€ contre 10 M€ en 2017.

Les dépenses réelles d'équipement (études, acquisitions, subventions d'équipement versées et travaux) sont stables à 8,6M€.

La commune poursuit ses efforts d'investissement avec les projets suivants :

- ⇒ Les travaux et études sur le patrimoine bâti représentent près de 3,4 M€ avec notamment le début des travaux pour la réalisation de l'opération de réaménagement du quartier de la gavotte au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018.
- ⇒ Les travaux sur les groupes scolaires sont ciblés sur la sécurité et comprennent pour 2018 :  
La mise en conformité des installations électriques et gaz, le contrôle et la répartition des alarmes anti intrusion, le remplacement des alarmes incendies et extincteurs ainsi que le déploiement de la vidéoprotection en deux tranches

avec cette année les groupes scolaires la Renardière, les Amandiers, et Castel Hélène.

Une enveloppe de près de 700 K€ est prévue pour ces opérations.

- ⇒ En matière d'aménagement urbain 670 K€ sont inscrits comprenant des travaux d'entretien et de sécurisation de la voirie communale.  
Rappelons que les travaux relatifs aux opérations requalification des cadeneaux (1,4 M€ TTC) et aménagement du square Jean Moulin (880 000 € TTC) ne font pas l'objet d'inscription de crédits dans ce budget mais démarrent en avril 2018 et en juin 2018.  
Ces projets sont prévus dans les reports de l'exercice 2017, les marchés ayant été notifiés en fin d'année dernière.
- ⇒ Les crédits concernant les réseaux humides (qui sont inscrits désormais au sein du budget principal depuis la clôture des budgets annexes et du transfert à la Métropole des compétences eau et assainissement) s'élèvent à 3 M€ dont 2 M€ pour le projet de création de réseaux pour le quartier Plan des Pennes et sont inscrit dans un chapitre particulier « opération pour compte de tiers »
- ⇒ Les travaux d'entretien, rénovation de l'éclairage public se poursuivent avec un investissement de 800 000 €.
- ⇒ Une enveloppe de travaux de restauration de terrains incendiés a été provisionnée pour 250 K€ pour les travaux de réhabilitation et re-densification du parc Victor Mellan. Un projet a été élaboré par l'ONF comprenant notamment la réalisation d'un parcours VTT, l'aménagement de deux parcours promenade thématique, des plantations et l'aménagement paysager des parking. Ce dossier doit être soumis à la commission des sites de la DDAF et sera présenté en réunion publique après cet avis.
- ⇒ En matière d'équipements sportifs, des crédits ont été inscrits à hauteur de 300 K€ pour la rénovation et la peinture de la façade et de la toiture du gymnase Jean Roure, pour désigner une maîtrise d'œuvre pour la réfection de la piste d'athlétisme et du bi-cross, ainsi que pour la réalisation du modulaire vestiaire sanitaire sur la piste d'athlétisme.

Enfin, le remboursement du capital de la dette s'élève à 856K€.

## **II- B LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les subventions d'investissement attendues ont été estimées à 743 K€ et correspondent aux crédits prévus dans le contrat départemental d'aménagement et de développement conclu avec le Conseil Départemental pour l'opération Victor Hugo. Ils seront ajustés au fur et à mesure de la montée en charge des travaux.

S'agissant des crédits relatifs au contrat pluriannuel de financement mis en place par la « CPA » et repris par la Métropole, du fait de la réduction des budgets alloués à ce dispositif depuis 2 ans et de la modification des règles de versement avec la

suppression des acomptes, par prudence les recettes prévisionnelles attendues n'ont pas été inscrites au BP.

En fonction de l'avancée des projets co-financés et des délais de versement de la Métropole, il sera procédé à un ajustement de ces recettes au BS.

Parallèlement la commune poursuit la recherche de financements extérieurs en présentant des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif d'aide aux communes (travaux de proximité, vidéoprotection, RTI...) ou auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local reconduit par le Gouvernement.

Les dotations d'investissement représentent 1,1 M€ et sont composées exclusivement du FCTVA (retour d'une partie de la TVA sur les investissements réalisés en n-2). La taxe d'aménagement n'étant plus reversée par la métropole.

Des produits de cession sont inscrit pour près de 5 M€ et correspondent à la cession d'un terrain à Plan de campagne pour 585 K€ et à la cession des 55 logements sociaux à la Logirem.

Les recettes liées à la prise en charge des opérations relatives aux compétences exercées par la Métropole au 1/01/2018 (soit eau assainissement pluvial et DECI) sont inscrites dans le chapitre « opération pour compte de tiers ».

Une fois considérées les recettes propres et l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement il est nécessaire d'inscrire un emprunt de 1 M€.

Ce dernier sera mobilisé en fonction de l'avancée des projets votés voire réduit en fonction des fonds de concours débloqués par la Métropole dans le cadre du contrat pluriannuel.

### III- **LA DETTE**

La dette au 1/01/2018 s'élève à près de 7,6 M€ soit 350 €/habitant.

Rappelons que selon les dernières données disponibles du ministère, (soit les comptes de gestion 2016) la moyenne de l'endettement des villes de la strate démographique de comparaison « 20 000 à 50 000 habitants » est de 1095 €/habitant.

La commune dispose donc de marges de manœuvre reconnues par les banquiers pour emprunter afin de financer ses investissements dans un contexte de taux très favorable.

La maîtrise du recours à l'endettement demeure néanmoins un objectif dans la mesure où les intérêts de la dette impactent la section de fonctionnement qui est déjà tendue.

**Le budget soumis au vote du conseil municipal s'élève à 40,3 M€.**